

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°27 reclassement

n°27

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date de publication
12 août 1930

Date du numéro
31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

l'article 1° de l'arrêté du 4 octobre 1928 portant reclassement des agents des cadres locaux bénéficiaires de la loi du 17 avril 1924, est modifié ainsi qu'il suit : (C'adre des services civils : M. Rivière (Joseph} Est en outre inscrit au tableau d'avancement et promu adjoint principal de 3° classe pour compter du 1° janvier 1927 Est reclassé dans les nouveaux cadres :